


# صحة التكاثر وتنظيم النسل وحقوق المرأة في الإسلام والمسيحية

## SANTE DE LA REPRODUCTION, PLANIFICATION FAMILIALE ET DROITS DES FEMMES EN ISLAM ET DANS LE CHRISTIANISME





بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ  
وَالصَّلَاةَ وَالسَّلَامَ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِهِ وَأَصْحَابِهِ

**Au Nom d' Allah le clément et le Miséricordieu  
Que la bénédiction et la paix soient sur notre  
prophète Mohamad, sur sa famille et sur ses  
compagnons**

# SOMMAIRE

Introduction ..... 8

- **LA SANTE DE LA REPRODUCTION ET LA PLANIFICATION FAMILIALE EN ISLAM .... 10**
- Espacement des naissances ..... 11
- Planification familiale et pauvreté ..... 12
- Planification familiale et le bien-être familial ... 16
- Abstinence .... 18
- Coït interrompu.... 19
- La planification familiale et les dix droits de l'enfant .... 21
- Le droit à la progéniture ..... 22
- Le droit à la vie ... 23
- Le droit à la légitimité et à la bonne réputation ..... 24
- Le droit à l'allaitement maternel, au logement, à une bonne alimentation et à une bonne santé ... 25
- Le droit à un lit décent .... 26
- Le droit à un avenir sûr ..... 27

# SOMMAIRE

- Le droit à l'éducation religieuse et à une bonne croissance .... 28
- Le droit à l'enseignement, au sport et à la légitime défense .... 29
- Le droit au traitement équitable entre les frères et sœurs .... 30
- Le droit à la source licite d'alimentation ..... 32
- **LES DROITS DE LA FEMME EN ISLAM .... 33**
- Le droit à l'éducation .... 34
- Le droit au travail .... 36
- Le Droit à la Dignité ..... 38
- Le droit à la propriété ..... 41
- Le droit à l'héritage ..... 42
- Le droit au mariage .... 44
- Le droit de divorce .... 48
- Le droit à l'égalité entre conjoints .... 50
- Le droit de vote ..... 53



# SOMMAIRE

- **LA SANTE DE LA REPRODUCTION ET LA PLANIFICATION FAMILIALE DANS LE CHRISTIANISME .....56**
- Santé de la reproduction ..... 57
- L'espacement des naissances dans la perspective biblique.... 59
- **LES DROITS DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME ..... 62**
- Déclaration de Dieu dans la création des êtres humains .... 63
- Le droit au mariage et l'égalité entre les conjoints .... 65
- Le droit à la liberté ..... 67
- Le droit à l'éducation .... 69
- Le droit à la dignité ..... 71
- Droit à la protection ..... 72
- Le droit à l'héritage et à la propriété ..... 73
- Le droit au travail .... 75

"وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَائِكَةِ إِنِّي جَاعِلٌ فِي الْأَرْضِ خَلِيفَةً"

« Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges: «Je vais établir sur la terre un vicaire «khalîfah ».

Un khalîfah est un leader sur terre. Le devoir d'un «khalîfah» de l'homme, est d'être un agent moral qui crée la vertu, la piété, la justice, la prospérité, le bien-être et la paix dans l'univers.

L'un des facteurs les plus importants pour atteindre ce but est la prise de conscience de faire l'effort de transformation et d'humanisation *Amar ma'rûf nahy munkar* .

## الضروريات الست في الإسلام

كل أمر في الإسلام يسعى إلى حفظ الضروريات الست: الدين، النفس، العقل، النسل، المال والعرض.

Toute décision juridique islamique est basée sur les six principes de l'islam correspondant aux six principes de la Shari'a. Il s'agit de l'inviolabilité, la protection et la promotion de:

1. La vie (al-nafs),
2. L'esprit (al-aql),
3. La religion (al-din),
4. La famille (al-nasl),
5. La dignité (al-'ird) et
6. La richesse (al-mal).

# INTRODUCTION

Les religions doivent trouver des solutions aux problèmes contemporains auxquels sont confrontés les êtres humains modernes en ces temps de changement en raison de la mondialisation et des progrès de la technologie, en particulier de la technologie de l'information.

C'est pourquoi chaque individu devrait s'engager fermement à répandre l'amour et la compassion, non seulement pour son bénéfice personnel, mais aussi pour le bénéfice de sa famille, de la société et de tous les êtres de cet univers.

L'appel à l'action des chefs religieux des grandes confessions religieuses du monde entier en septembre 2014 au siège des Nations Unies:

*« Aucune mère ne devrait mourir en notre nom en donnant la vie. Aucun(e) fille, garçon, femme ou homme ne devrait être maltraité(e), violenté(e) ou tué(e) en notre nom. Aucune fille ne devrait être privée d'éducation, mariée ou maltraitée en notre nom. Personne ne devrait se voir refuser l'accès aux services de santé de base en notre nom. Aucun enfant ou adolescent ne devrait se voir refuser l'accès à des connaissances ou des soins en notre nom. Personne ne devrait être privé de ses droits humains en notre nom. »* **Rapport – Religion, santé et droit des femmes.**



# INTRODUCTION (suite)

C'est dans cet esprit que le Secrétariat Général des Affaires Religieuses a élaboré ce recueil sur la santé de la reproduction, la planification familiale et les droits des femmes en Islam et dans le Christianisme afin de contribuer au changement de comportement des communautés pour faciliter l'atteinte des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030 et à la capture du dividende démographique selon l'agenda de l'Union Africaine d'ici 2063.



La Santé de la reproduction et la  
planification familiale en Islam



## Espacement des naissances

يقول الله سبحانه وتعالى: «والوالدات يرضعن أولادهن حولين كاملين لمن أراد أن يتم الرضاعة وعل المولود له، رزقهن وكسوتهن بالمعروف لا تكلف نفس إلا وسعها». سورة البقرة، آية 233.

Allah a dit dans le Saint Coran : «Et les mères, qui veulent donner un allaitement complet, allaiteront leurs bébés durant deux ans complets. Aux pères de l'enfant de les nourrir et vêtir de manière convenable. Nul ne doit supporter plus que ses moyens». Sourate Al Baqara 233

## Planification familiale et pauvreté

قال تعالى: «وإن خفتم ألا تقسطوا في اليتامى فانكحوا ما طاب لكم من النساء مثنى وثلاث ورباع فإن خفتم ألا تعدلوا فواحدة أو ما ملكت أيمانكم ذلك أدنى ألا تعولوا» (سورة النساء آية 3)

Allah a dit : «Si vous craignez de ne pas être juste , il vous est permis d'épouser deux (2), trois (3),ou quatre (4) parmi les femmes qui vous plaisent, mais si vous craignez de ne pas être équitable contentez-vous d'une seule... c'est l'acte préférable, pour ne pas être appauvri par le poids d'une famille nombreuse». Sourate Nissaa 3

# Planification familial et pauvreté (suite)

قال رسول الله صل الله عليه وسلم: «لأن تذر ورثتك أغنياء، خير من أن تذرهم عالة يتكفون وجوه الناس» رواه البخاري.

Le Prophète (PSL) a dit : (Laisser vos héritiers riches est meilleur que de les laisser pauvres, dans le besoin, mendiant la charité auprès des gens). Rapporté par Al-Bukhâriy.

# Planification familial et pauvreté (suite)

قال أبو حنيفة: كثرة العيال تشوش البال.

L'Imam Abou Hanifah a dit : "il n'y a pas plus grande souffrance que d'avoir une famille nombreuse avec des moyens limités".



# Planification familial et pauvreté (suite)

عن عبد الله بن عباس رضي الله عنه قال: قال النبي صل الله عليه وسلم: كثرة العيال أحد الفقرين، وقلة العيال أحد اليسارين. رواه القضائي في مسند الشهاب

Abdalah bin Abass a dit : (Avoir beaucoup d'enfants est une des sources de pauvreté ; par contre, avoir moins d'enfant est une des sources d'aisance) rapporté par Qadhayi

# Planification familiale et le bien être familial

يقول الله سبحانه وتعالى: «ووصينا الإنسان بوالديه إحسانا حملته أمه كرها ووضعته كرها وحمله، وفصاله، ثلاثون شهرا حتى إذا بلغ أشده، وبلغ أربعين سنة قال رب أوزعني أن أشكر نعمتك التي أنعمت عليّ وعلى والديّ وأن أعمل صالحا ترضاه وأصلح لي في ذريتي إني تبت إليك وإني من المسلمين» ( سورة الأحقاف، آية: 15).

Allah le très haut dit : « Nous avons recommandé à l'homme d'être bienveillant envers son père et sa mère. Sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché ; et sa gestion et sevrage durent trente mois ; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : « O seigneur Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées. Et fais que ma postérité soit de moralité saine. Je me repens à Toi et je suis du nombre des Soumis ». (Sourate Al-Ahqaf 15).

## Planification familiale et le bien être familial (suite)

قال الرسول (ص) «أَلْمُؤْمِنُ الْقَوِيُّ خَيْرٌ وَأَحَبُّ إِلَى اللَّهِ مِنَ الْمُؤْمِنِ الضَّعِيفِ»

Le Prophète (PSL) a dit : « un croyant fort est préférable à un croyant faible ».

# Abstinence

وعن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه قال: «كنا مع النبي صل الله عليه وسلم شباب لا نجد شيئاً فقال لنا رسول الله صل الله عليه وسلم: يا معشر الشباب، من استطاع الباءة فليتزوج، فإنه أغض للبصر، وأحصن للفرج، ومن لم يستطع فعليه بالصوم فإنه وجاء». متفق عليه

Le Prophète (PSL) a dit : « Oh jeunes ! Quiconque a la capacité physique et financière d'entretenir une femme doit se marier. C'est en cela qu'il peut avoir la **maitrise du regard et la protection du sexe**. Celui qui n'a pas les moyens de se marier qu'il jeûne afin de se préserver ».

# Coit interrompu

وَلْيَخْشَ الَّذِينَ لَوْ تَرَكَوْا مِنْ خَلْفِهِمْ ذُرِّيَّةً ضِعَافًا خَافُوا عَلَيْهِمْ فَلْيَتَّقُوا اللَّهَ وَلْيَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا  
(9)

**Que la crainte saisisse ceux qui laisseraient après eux une descendance faible, et qui seraient inquiets à leur sujet; qu'ils redoutent donc Allah et qu'ils prononcent des paroles justes.**

كنا نعزل والقرآن ينزل (زاد سفیان) لو كان شيئاً ينهى لنا القرآن -رواه مسلم عن جابر-

Nous pratiquions al-Azl et le Coran était révélé. (Sofyan ajouté) Si cela avait été quelque chose à interdire, le Coran nous aurait interdit (le faire). (Rapporté par Muslim de Jabir)

## Coït interrompu (suite)

قال النبي صلى الله عليه وسلم: «المؤمن القوى خير وأحب إلى الله من المؤمن الضعيف» الحديث

Le Prophète (PSL) a dit:

« Un croyant fort est meilleur et aimé d'Allah qu'un croyant faible »





La planification familiale et les  
dix droits de l'enfant

# الحق فى النقاء الوارثى

قال النبى صلى الله عليه وسلم: «تخيروا لنطفكم فإن العرق  
دساس ...»

Le Prophète (PSL) a dit: « pour protéger votre  
descendance, choisissez judicieusement votre  
conjoint»

## 2- Le droit à la vie

### : الحق فى الحياة

قال الله تعالى: «وَلَا تَقْتُلُوا أَوْلَادَكُمْ مِّنْ إِمْلَاقٍ نَّحْنُ نَرْزُقُكُمْ وَإِيَّاهُمْ» (سورة الأنعام آية: 151)

Allah dit « ... Ne tuez pas vos enfants pour cause de la pauvreté nous vous nourrissons tout comme eux... »  
(Sourate Al An'aam 151)

وقال أيضا: «وَلَا تَقْتُلُوا أَوْلَادَكُمْ خَشْيَةَ إِمْلَاقٍ نَّحْنُ نَرْزُقُهُمْ وَإِيَّاكُمْ ۚ إِنَّ قَتْلَهُمْ كَانَ خِطْئًا كَبِيرًا» (سورة الإسراء، آية 31)

Allah a dit : « Et ne tuez pas vos enfants par crainte de la pauvreté ; c'est Nous qui attribuons leurs subsistances, tout comme vous. Le fait de les tuer, c'est vraiment, un énorme péché » (Sourate Al-Israa 31)

### 3- Le droit à la légitimité et à la bonne réputation

## الحق في الشرعية والاسم الحسن

• قال النبي صلى الله عليه وسلم: «إِنَّكُمْ تُدْعَوْنَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ بِأَسْمَائِكُمْ وَأَسْمَاءِ آبَائِكُمْ ، فَحَسِّنُوا أَسْمَاءَكُمْ...»

- Le prophète (PSL) a dit : « Le jour de la résurrection vous serez appelés par vos nom et par le nom de vos pères par conséquent donnez de bons noms » (c-a-d à vos enfants).
- Le Prophète a aussi dit : « l'enfant a le droit à la bonne éducation et une bonne identité » rapporté par Baihaqui

## 4-Le droit à l'allaitement maternel, au logement, à une bonne alimentation et à une bonne santé.

### الحق في الرضاعة الطبيعية والمسكن والتغذية والرعاية الصحية

قال الله تعالى: « والوالدات يرضعن أولادهن حولين كاملين لمن أراد أن يتم الرضاعة »  
(سورة البقرة، آية 233)

- Allah dit « Et les mères, qui veulent donner un allaitement, allaiterons leur bébé durant deux ans » (bakara 233)

وقال أيضا: « وَوَصَّيْنَا الْإِنْسَانَ بِوَالِدَيْهِ حَمَلَتْهُ أُمُّهُ وَهْنًا عَلَيَّ وَهْنًا وَفَصَّالَهُ فِي سَامِيْنٍ أَنْ اشْكُرْ لِي وَلِوَالِدَيْكَ إِلَيَّ الْمَصِيرُ » (سورة لقمان، آية: 14)

- Allah a dit : «Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine: son sevrage a lieu à deux ans. «Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination»

## 5- Le droit à un lit décent

### الحق فى استقلال المضجعى عن الأخرين

قال النبي صلى الله عليه وسلم قال: ((مُرُوا أَوْلَادَكُمْ بِالصَّلَاةِ وَهُمْ أَبْنَاءُ سَبْعِ سِنِينَ، وَاضْرِبُوهُمْ عَلَيْهَا وَهُمْ أَبْنَاءُ عَشْرٍ، وَفَرِّقُوا بَيْنَهُمْ فِي الْمَضَاجِعِ))؛

Le Prophète (PSL) a dit : “Recommandez la prière à vos enfants à l’âge de sept ans et les frapper (punir) pour la cause à l’âge de dix ans et séparez les au lit”



## 6- Le droit à un avenir sûr

### الحق في المستقبل الأمان

قال الله تعالى: «وَلْيَخْشَ الَّذِينَ لَوْ تَرَكَوْا مِنْ خَلْفِهِمْ ذُرِّيَّةً ضِعَافًا خَافُوا عَلَيْهِمْ فَلْيَتَّقُوا اللَّهَ وَلْيَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا (9)» (سورة النساء، آية: 9)

Allah dit dans le saint coran : « Que les tuteurs craignent s'ils mouraient en laissant des enfants à bas âges quel serait leurs sorts? Qu'ils craignent donc Allah et prononcent des paroles justes » (Sourate An-Nisaa 9)

قال رسول الله صل الله عليه وسلم: لأن تذر ورتك أغنياء، خير من أن تذرهم عالة يتكفون وجوه الناس. رواه البخاري.

Le Prophète (PSL) a dit : (Laisser vos héritiers riches est meilleur que de les laisser pauvres, dans le besoin, mendiant la charité auprès des gens) rapporté par Al-Bukhâriy.

## 7- Le droit à l'éducation religieuse et à une bonne croissance

### الحق في التربية الدينية والتنشئة الحسنة

قال الله تعالى: «يَا بُنَيَّ أَقِمِ الصَّلَاةَ وَأْمُرْ بِالْمَعْرُوفِ وَانْهَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَاصْبِرْ عَلَىٰ مَا أَصَابَكَ ۗ إِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ (17)»

«O mon enfant accomplis la Salât, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise! » ( Sourate Luqman 17 )

## 8- Le droit à l'enseignement, au sport et à la légitime défense

الحق في التعليم والتدريب الرياضي والطرق الدفاع عن النفس

عن أبي سلمان مولى أبي رافع قال: قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ: لِلْوَالِدِ عَلَيْنَا حَقٌّ كَحَقِّنَا عَلَيْهِمْ؟ قَالَ: حَقُّ الْوَالِدِ عَلَى الْوَالِدِ أَنْ يُعَلِّمَهُ الْكِتَابَةَ، وَالسَّبَّاحَةَ، وَالرَّمَايَةَ، وَأَنْ لَا يَرْزُقَهُ إِلَّا طَيِّبًا (رواه البيهقي)

Il a été rapporté par Abou Salmane : « Oh messenger d'Allah ! Les enfants ont-ils un droit sur nous comme nous avons des droits sur eux ? Le Prophète dit (PSL) : Les droits de l'enfant sur les parents sont : lui apprendre à écrire, à nager, le tire à l'arc et ne le nourrir qu'avec ce qui est licite » (rapporté par Al-Baihaqui)

## 9- Le droit au traitement équitable entre les frères et sœurs

### الحق في المعاملة بالتساوي بين الأخوة والأخوات

كَانَ رَجُلٌ عِنْدَ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، فَجَاءَ ابْنٌ لَهُ فَقَبَّلَهُ وَأَجْلَسَهُ عَلَى فَخْذِهِ، وَجَاءَتْ بِنْتُ لَهُ فَأَجْلَسَهَا بَيْنَ يَدَيْهِ، فَقَالَ الرَّسُولُ اللَّهُ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: "أَلَّا سَوَّيْتَ بَيْنَهُمَا" (رواه البزار)

Un homme était chez le Prophète (PSL) et un de ses fils vint; l'homme embrassa l'enfant et l'asseyait sur sa jambe. Ensuite, une de ses filles vint, il installa celle-ci devant lui; le prophète s'exclama! pourquoi ne les traites-tu pas de manière équitable ? » (Rapporté par Al-Bazzar).

## 9- Droit au traitement équitable entre les frères et sœurs (suite)

قال النبي صلى الله عليه وسلم: اِعْدِلُوا بَيْنَ أَوْلَادِكُمْ، كَمَا تُحِبُّونَ أَنْ يَعْدِلُوا بَيْنَكُمْ (أَخْرَجَهُ السَّيُوطِيُّ فِي الْجَمِيعِ الْكَبِيرِ)

Le Prophète (PSL) dit : soyez juste vis à vis de vos enfants comme vous souhaiteriez qu'ils soient justes à votre égard" (rapporté par Souyouti).

The image features a central white banner with the text "Les droits de la femme en l'Islam" in a black, sans-serif font. The banner is set against a background of intricate, colorful Islamic geometric patterns. The patterns consist of various shapes like circles, triangles, and lines, creating a complex, repeating design. The colors used include blue, orange, yellow, and red, set against a light beige or cream background. The overall style is traditional and ornate, characteristic of Islamic art.

# Les droits de la femme en l'Islam

# 1- Le droit à l'éducation

## الحق في التربية

Dans le premier verset révélé du saint Coran Allah le très haut dit : « Lis au nom de ton seigneur ». Le prophète aussi (PSL) dit : (la quête du savoir est une obligation pour chaque musulman).

D'autant plus, le Prophète (PSL) a spécifiquement exhorté à l'instruction et à l'éducation de la fille. Il a dit (PSL) : (n'importe quel homme qui aurait chez lui une fille qu'il a bien éduquée, bien instruite, l'affranchit et l'a mariée aura deux rétributions).

En outre, il a vivement encouragé les croyants à l'encadrement des filles comme précise le hadith suivant:

عن أنس رضي الله عنه قال: قال رسول الله صلى الله عليه وسلم: « من عال جاريتين دخلت أنا وهو الجنة كهاتين » وأشار بأصبعيه.



# 1- Le droit à l'éducation (suite)

## الحق في التربية

Il a été rapporté par Anas (R) que le messenger d'Allah a dit : (quiconque assure la responsabilité de deux filles, lui et moi entrerons au paradis comme ceux –ci).

Nos sages disent également : la mère est une école, si elle est bien éduquée, sa progéniture sera bien éduquée.

S'il est vrai que la femme est le baromètre de la société, c'est elle qui s'occupe de l'éducation des enfants et elle assure l'équilibre social de la famille ; elle mérite d'être bien éduquée, bien formée pour qu'a son tour elle puisse mieux s'acquitter de ses devoirs ci-dessus.

Conformément à cela ; les parents et les décideurs doivent dégager les moyens nécessaires pour permettre aux enfants notamment les filles de jouir pleinement de leur droit à l'éducation.



## 2- Le droit au travail

### الحق في العمل

Le travail dans la religion musulmane est un acte de dévotion au Seigneur, car, c'est par le travail et seulement par le travail que l'homme recouvre sa liberté et son indépendance. C'est par le travail que l'on participe à la construction de sa société.

Il est un droit voir même un devoir pour la femme de travailler par ce qu'elle est seule responsable, comme l'homme, devant le Seigneur. Elle doit travailler selon son choix et conformément aux lois et règlements du législateur.

قال الله تعالى: «مَنْ عَمِلَ صَالِحًا مِنْ ذَكَرٍ أَوْ أُنْثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهٗ حَيَاةً طَيِّبَةً وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُمْ بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ» (سورة النحل، آية: 97)

Allah le très haut dit (Abeille verset 97) : « Quiconque aura fait œuvre méritoire, fût-il mâle ou femelle, tout en étant croyant, nous lui ferons surement vivre une bonne vie».

# Le droit au travail (suite)

## الحق في العمل

وقال أيضا: «وَقُلِ اعْمَلُوا فَسَيَرَى اللَّهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُ وَالْمُؤْمِنُونَ ۗ» (التوبة، آية 105)

Il a dit aussi : «et dit : Travaillez, Allah verra surement votre œuvre ainsi que le messager et les croyants » (Repentance 105)

Le model de la mère des musulmans, Khadijat, était une opératrice économique qui gérait bien ses affaires, c'est grâce à son sens élevé de la gestion des ressources humaines qu'elle rencontra et se maria avec le prophète Mohamad (PSL). Son mariage avec le prophète (PSLSF) a eu lieu avant la révélation et elle est restée indépendante dans la gestion de ses biens après l'avènement de l'islam.

# 3- Le Droit à la Dignité

## حق الكرامة

Il est très regrettable que des gens puissent croire encore que la femme perde ses droits par le fait du mariage ! et pourtant Allah le très haut garantit ces droits dans Sourate AL ISRAA verset 70

«وَلَقَدْ كَرَّمْنَا بَنِي آدَمَ وَحَمَلْنَاهُمْ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ وَرَزَقْنَاهُمْ مِّنَ الطَّيِّبَاتِ وَفَضَّلْنَاهُمْ عَلَىٰ كَثِيرٍ مِّمَّنْ خَلَقْنَا تَفْضِيلًا» (سورة الإسراء، آية 70)

« Certes, nous avons honoré les fils et filles d'Adam. Nous les avons portés sur terre et sur mer. Nous leur avons procuré d'agréables nourritures. Nous leur avons donné la préférence sur beaucoup d'autres de Nos créatures ». La dignité de la femme et de l'homme n'est pas un privilège, mais, c'est plutôt un droit naturel pour tous les humains il doit être effectif et protégé.

# Le Droit à la Dignité (suite)

## حق الكرامة

L'Islam interdit toutes formes de sévices et préjudices à la femme, qu'elle soit épouse ou pas.

Quiconque soumet la femme aux sévices corporel ou moral sans raison légale aura pêché par ce que ces actes sont des violations des droits de l'Homme. Il en est de même pour les mutilations génitales féminines (excision) qui exposent les femmes et les filles aux violence physique, psychologique, à la morbidité et à la mortalité maternelle. En outre, il est prouvé que l'excision est antérieur au Prophète Mohammed (PSL) ce qui démontre que la pratique est liée à la tradition non à la religion. En effet, il n'apparaît nulle part dans le Coran ni dans les hadiths que le Prophète Mohammed a excisé ses filles.

## Le Droit à la Dignité (suite)

### حق الكرامة

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم: «خيركم خيركم لأهله وأنا خيركم لأهلي» أخرجه الترمذي.

Le Prophète (PSLSF) a dit : « le meilleur d'entre vous est celui qui est meilleur pour sa femme et moi je suis le meilleur d'entre vous parce que je suis le meilleur pour mes femmes » (rapporté par Al – Tirmidhi)

## 4- Le droit à la propriété

### حق الملكية

En islam, le mariage ne nuit en rien le droit de la femme à la propriété et son indépendance dans la gestion de ses biens comme l'indique le verset suivant :

« لَا يَحِلُّ لَكُمْ أَنْ تَأْخُذُوا مِمَّا آتَيْتُمُوهُنَّ شَيْئًا إِلَّا أَنْ يَخَافَا أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ اللَّهِ... » (البقرة ، آية ( 229 )

Allah le très haut dit : (Sourate la vache 229) « Il ne vous est pas permis de récupérer quoi que ce soit de ce que vous leur avez donné, à moins que les deux conjoints ne craignent de ne pas observer les ordres d'Allah».

« وَآتُوا النِّسَاءَ صَدُقَاتِهِنَّ نِحْلَةً فَإِنْ طِبْنَ لَكُمْ عَنْ شَيْءٍ مِّنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ هَنِيئًا مَّرِيئًا » (النساء، آية ( 4 )

Allah le très haut dit : (les femmes verset 4) « Remettez aux femmes leurs dots par donation. Et s'il leur plait de vous en donner une part alors disposez-en tranquillement ».

# 5- Le droit à l'héritage

## حق الإرث

L'islam a établi , depuis plus de quatorze siècles, les femmes dans leurs droits et particulièrement leurs droit financiers.

L'héritage en Islam est un moyen légal de transfert de biens reconnu pour les héritiers ; qui sont, des hommes et des femmes, conformément à des parts que le législateur a définies pour chaque héritier et héritière.

قال الله تعالى: «لرِّجَالٍ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ وَلِلنِّسَاءِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ مِمَّا قَلَّ مِنْهُ أَوْ كَثُرَ نَصِيبًا مَّفْرُوضًا(7)» ( النساء، آية 7)

Allah le très haut dit : (les femmes versets 7): « Aux hommes, une part de ce qu'ont laissé les père et mère et les proches parents ; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et mère et les proches parents que ce soit peu ou beaucoup. C'est une partition obligatoire ».

## 5-le droit à l'héritage (suite)

### حق الإرث

قال الله تعالى: «يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا يَحِلُّ لَكُمْ أَنْ تَرِثُوا النِّسَاءَ كَرْهًا...» (سورة النساء آية 19)

Allah le très haut dit aussi : (les femmes versets 19) : « Ô vous qui êtes croyants, il ne vous est point permis d'hériter les femmes par la force, ni de les contraindre pour vous emparer d'une partie de ce que vous leur avez donné».

En Islam, la femme n'est pas un héritage ; mais elle est plutôt héritière principale, quelle soit épouse ; fille, sœur ou mère etc... elle est aussi la première responsable de ses enfants en l'absence de son mari.



## 6- Le droit au mariage

### حق الزواج

قال تعالى « :وإن خفتم ألا تقسطوا في اليتامى فانكحوا ما طاب لكم من النساء مثنى وثلاث ورباع فإن خفتم ألا تعدلوا فواحدة أو ما ملكت أيمانكم ذلك أدنى ألا تعولوا » سورة النساء آية 3

Allah le très Haut dit dans Sourate Nissaa 2-3: « Si vous craignez de ne pas être juste, épousez parmi les femmes de votre choix 2, 3 ou 4 et si vous craignez de ne pas être équitable contentez-vous d'une seule... c'est l'acte préférable. Pour ne pas être appauvri par le poids d'une famille nombreuse ».

Dans ce verset coranique, Allah nous recommande de se marier avec la personne de notre choix. En situation de polygamie, il est obligatoire d'avoir les moyens nécessaires permettant de remplir les conditions d'équité comme mentionnées dans les hadiths du prophète (PSL) :

## 6 -Le droit au mariage (suite)

### حق الزواج

عن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه قال: كنا مع النبي صل الله عليه وسلم شباب لا نجد شيئاً فقال لنا رسول الله صل الله عليه وسلم: يا معشر الشباب، من استطاع الباءة فليتزوج، فإنه أغض للبصر، وأحصن للفرج، ومن لم يستطع فعليه بالصوم فإنه وجاء. متفق عليه

Le Prophète (PSL) a dit : (Oh jeunes ! Quiconque a la capacité physique et financière d'entretenir une femme doit se marier. C'est en cela qu'il peut avoir la maîtrise du regard et la protection du sexe. Celui qui n'a pas les moyens de se marier qu'il jeûne afin de se préserver).

En conséquence, le mariage forcé n'est pas légale en islam par ce que le prophète (PSL) a dit :

«وَالْبِكْرُ تُسْتَأْذَنُ فِي نَفْسِهَا وَإِذْنُهَا صُمَاتُهَا» متفق عليه

«et l'avis d'une jeune fille doit être demandé pour sa permission en ce qui concerne le mariage, et sa permission correspond à son silence» rapporté par Bokhari et Muslime. Il en est de même pour le mariage précoce ou d'enfant.

## 6- Le droit au mariage (suite)

### حق الزواج

En effet, Allah le Très Haut dit dans les versets suivants du Saint Coran :

قال الله تعالى: «وَمَنْ يَقْتُلْ مُؤْمِنًا مُتَعَمِّدًا فَجَزَاؤُهُ جَهَنَّمُ خَالِدًا فِيهَا وَغَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعَنَهُ وَأَعَدَّ لَهُ عَذَابًا عَظِيمًا» (سورة النساء، آية 93)

« Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtement » (Nissaa, verset 93).

«قُلْ تَعَالَوْا أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبِّيَ عَلَيْهِمْ ۖ إِلَّا تَشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ۖ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا ۖ وَلَا تَقْتُلُوا أَوْلَادَكُمْ مِّنْ إِمْلَاقٍ ۖ نَّحْنُ نَرْزُقُكُمْ وَإِيَّاهُمْ ۖ وَلَا تَقْرَبُوا الْفَوَاحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَّنَ ۖ» (الأنعام ، آية 151)

« Dis: Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit: ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette ...»  
(sourate Al – An'aam: 151)

## 6- Le droit au mariage (suite)

### حق الزواج

Au regard de ces versets, ci-haut cités il est interdit de tuer les enfants pour cause de pauvreté ou toutes autres raisons. Aujourd'hui dans nos communautés, il s'avère que la pauvreté est un facteur qui favorise le mariage précoce. En outre, ces mariages d'enfant conduisent aux grossesses précoces exposant ainsi des filles à la morbidité, mortalité maternelle et néonatale ;

قال الله تعالى: «وَلَا تَقْتُلُوا أَوْلَادَكُمْ خَشْيَةَ إِمْلَاقٍ ۗ نَحْنُ نَرْزُقُهُمْ وَإِيَّاكُمْ ۗ إِنَّ قَتْلَهُمْ كَانَ خِطْئًا كَبِيرًا  
« (الإسراء، 31) »

Allah le Très Haut dit: « Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté; c'est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous. Les tuer, c'est vraiment, un énorme péché ». (Al - Israa, 31)»

## 7- Le droit de divorce

### حق الطلاق

S'il est établi que la fille a son mot à dire, c'est-à-dire son consentement dans le mariage ; par analogie elle a aussi son plein droit dans le démariage (divorce) mais, ce, conformément aux règles et procédures établies par le législateur. La femme, comme l'homme a le droit de demander sa libération si cela s'avère nécessaire.

«الطَّلَاقُ مَرَّتَانٍ ۖ فَاِمْسَاكَ بِمَعْرُوفٍ اَوْ تَسْرِيحٍ بِاِحْسَانٍ ۗ وَلَا يَحِلُّ لَكُمْ اَنْ تَاْخُذُوا مِمَّا اَتَيْتُمُوهُنَّ شَيْئًا اِلَّا اَنْ يَخَافَا اَلَّا يُقِيْمَا حُدُوْدَ اللّٰهِ ۗ فَاِنْ خِفْتُمْ اَلَّا يُقِيْمَا حُدُوْدَ اللّٰهِ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا فِيمَا افْتَدَتْ بِهٖ» (سورة البقرة، آية 229)

« Le divorce est permis pour seulement deux fois. Alors, c'est soit la reprise conformément à la bienséance, ou la libération avec gentillesse. Et il ne vous est pas permis de reprendre quoi que ce soit de ce que vous leur aviez donné, - à moins que tous deux ne craignent de ne point pouvoir se conformer aux ordres imposés par Allah. Si donc vous craignez que tous deux ne puissiez vous conformer aux ordres d'Allah, alors vous ne commettez aucun péché si la femme se rachète avec quelques biens»

## 7- Le droit de divorce (suite)

### حق الطلاق

عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ، أَنَّ جَمِيلَةَ بِنْتَ سَلُولَ، أَتَتِ النَّبِيَّ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - فَقَالَتْ وَاللَّهِ مَا أَعْتَبْتُ عَلَى ثَابِتٍ فِي دِينٍ وَلَا خُلُقٍ . وَلَكِنِّي أَكْرَهُ الْكُفْرَ فِي الْإِسْلَامِ لَا أُطِيقُهُ بَعْضًا . فَقَالَ لَهَا النَّبِيُّ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - " أَتُرَدِّينَ عَلَيْهِ حَدِيثَهُ " . قَالَتْ نَعَمْ . فَأَمَرَهُ رَسُولُ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - أَنْ يَأْخُذَ مِنْهَا حَدِيثَهُ وَلَا يَزِدَّادَ .

Selon Ibn Abas, Jamilah bint Salul est venue chez Prophète (PSL) et lui a dit: "Par Allah, je ne trouve aucune faute chez Thabit concernant sa religion ou son comportement, mais après être devenue Musulmane, je déteste l'incrédulité et ne peux le supporter» Alors le Prophète lui demanda: « peux-tu lui rendre son jardin? »Elle lui répondit: « Oui »Alors le Messager d'Allah (PSL) lui dit, de lui rendre son jardin et pas plus.

## 8- Le droit à l'égalité entre conjoints

### حق المساواة بين الزوجين

Il convient de signaler que c'est l'époux qui a le privilège de responsabilité vis-à-vis de son épouse. L'époux, comme tout autre homme, est égal à la femme en droits et devoirs ; comme l'a précisé le Prophète (PSL) dans le hadith suivant :

«أَلَا كُنتُمْ رَاعٍ، وَكُلُّكُمْ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ، فَالْأَمِيرُ الَّذِي عَلَى النَّاسِ رَاعٍ، وَهُوَ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ، وَالرَّجُلُ رَاعٍ عَلَى أَهْلِ بَيْتِهِ، وَهُوَ مَسْئُولٌ عَنْهُمْ، وَالْمَرْأَةُ رَاعِيَةٌ عَلَى بَيْتِ بَعْلِهَا وَوَلَدِهِ، وَهِيَ مَسْئُولَةٌ عَنْهُمْ...»

« Vous êtes tous bergers, et chacun de vous est responsables de ses troupeaux. Le chef est un berger et il est responsable vis-à-vis de sa population ; l'homme est un berger qui est responsable de sa famille ; la femme également est une bergère qui est responsable du foyer familial »

## 8-Droit à l'égalité entre conjoints (suite)

### حق المساواة بين الزوجين

En islam, la polygamie n'est pas illicite et non plus une obligation. Celui qui la pratique est soumis à des obligations vis-à-vis de ses épouses et de ses enfants. Donc, la polygamie n'est pas un droit principal au départ mais plutôt un choix qui exige des conditions précises telles que définies dans le verset suivant

«أَسْكِنُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ سَكَنْتُمْ مِنْ وُجْدِكُمْ وَلَا تُضَارُوهُنَّ لِتُضَيِّقُوا عَلَيْهِنَّ وَإِنْ كُنَّ أُولَاتٍ حَمْلًا فَأَنْفِقُوا عَلَيْهِنَّ حَتَّىٰ يَضَعْنَ حَمْلَهُنَّ فَإِنْ أَرْضَعْنَ لَكُمْ فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ وَأَتَمِرُوا بِهِنَّ بِمَعْرُوفٍ وَإِنْ تَعَاَسَرْتُمْ فَسْتَزِضِعْ لَهُ أُخْرَىٰ» (الطلاق، آية 6)

« Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [un enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez vous [à ce sujet] de façon convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une autre allaitera pour lui » (Al – Talaq: 6).



## 8-Droit à l'égalité entre conjoints (suite)

### حق المساواة بين الزوجين

«فإن خفتن ألا تعدلوا فواحدة أو ما ملكت أيمانكم ذلك أدنى ألا تعولوا» (سورة النساء، آية 3)

« et si vous craignez de ne pas être équitable contentez-vous d'une seule... c'est l'acte préférable. Pour ne pas être appauvri par le poids d'une famille nombreuse»

## 9-Le droit de vote

### حق التصويت

Le vote des citoyens pour choisir les dirigeants de l'Etat est un devoir que l'islam exige de chaque citoyen et citoyenne:

قال الله تعالى: «يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ إِذَا جَاءَكَ الْمُؤْمِنَاتُ يُبَايِعْنَكَ عَلَىٰ أَنْ لَا يُشْرِكْنَ بِاللَّهِ شَيْئًا وَلَا يَسْرِقْنَ وَلَا يَزْنِينَ وَلَا يَقْتُلْنَ أَوْلَادَهُنَّ وَلَا يَأْتِينَ بِبُهْتَانٍ يَفْتَرِينَهُ بَيْنَ أَيْدِيهِنَّ وَأَرْجُلِهِنَّ وَلَا يَعْصِيَنَّ فِي مَعْرُوفٍ مُّبِينٍ فَابْتَغِي لَهُنَّ مَخْرَجًا مِمَّا ظَنَّنَّ اللَّهُ لَهُنَّ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ» (سورة الممتحنة، آية 12)

Allah le Très Haut dit: « O Prophète! Quand les croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, [et en jurent] qu'elles n'associeront rien à Allah, qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère, qu'elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu'elles ne commettront aucune infamie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds et qu'elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, alors reçois leur serment d'allégeance, et implore Allah le pardon pour elles. Allah est certes, Pardonneur et Très Miséricordieux » (Al-moum-Tahana: 12).

## 9-Le Droit de Vote (suite)

### حق التصويت

Le prophète (PSLSF) a obéi aux ordres de son seigneur; il s'est arrêté au milieu de ces femmes et a accepté leur allégeance à condition qu'elles obéissent désormais aux ordres d'Allah et s'éloignent de ses interdits autant qu'elles peuvent.

Les femmes étaient présentes et ont participé au premier et deuxième serment d'allégeance et le prophète a accepté leur serment au même pied d'égalité que les hommes.

"إِنَّ اللَّهَ لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا مَا بِأَنْفُسِهِمْ"

« En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les individus qui le composent ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes »

إِنَّ اللَّهَ تَعَالَىٰ لَا يَنْظُرُ إِلَىٰ أَجْسَامِكُمْ وَلَا إِلَىٰ صُورِكُمْ وَلَكِنْ يَنْظُرُ إِلَىٰ قُلُوبِكُمْ وَأَعْمَالِكُمْ (مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ)

« En vérité, Allah ne regarde pas vos corps ou vos visages, mais Allah regarde votre cœur et vos actes »



La Santé de la reproduction et  
la planification familiale dans le  
Christianisme

# Santé de la reproduction

La santé reproductive est un équilibre qui permet à un couple ou à un individu de se sentir physiquement, mentalement, psychologiquement et socialement bien portant en ayant une sexualité saine, responsable et sécurisée. Chaque couple ou chaque individu a le droit d'en être informé. En effet, Dieu tient à la bonne santé de tous les êtres humains. Il dit : «Mon fils, sois attentif à mes paroles, prête l'oreille à mes conseils. Ne les laisse pas tomber dans l'oubli, mais garde-les au plus profond de ton cœur.

## Santé de la reproduction (suite)

Ils apportent la vie et la santé à tous ceux qui les acceptent» (Proverbes Chapitre 4 versets 20-22). Il dit encore par l'apôtre Paul : «Que Dieu, source de paix, fasse que vous soyez totalement à lui; qu'il garde votre être entier, l'esprit, l'âme et le corps, irréprochable pour le jour où viendra notre Seigneur Jésus-Christ» (1Thessaloniens Chapitre 5 verset 23). Le désir de Dieu est de voir tout le monde jouir d'une santé solide : «Bien-aimé, je souhaite que tout aille bien pour toi et que tu sois aussi en bonne santé physiquement et spirituellement» (3Jean verset 2).

# L'espacement des naissances dans la perspective biblique

La question de la planification familiale est d'une très grande importance pour le développement d'une communauté, d'une société ou d'un pays. Mais qu'en dit la Bible, Parole du Dieu vivant?

Il convient, dès à présent, **de lever une équivoque**. Quand Dieu créa Adam et Eve, le premier couple, il les bénit en leur disant : «Ayez des enfants, devenez nombreux, peuplez toute la terre et dominez-la ; soyez les maîtres des poissons dans la mer, des oiseaux dans le ciel et de tous les animaux qui se meuvent sur la terre.» (Genèse Chapitre 1 verset 28).



# l'espacement des naissances dans la perspective biblique (suite)

Nous attirons l'attention sur les phrases «Ayez des enfants, devenez nombreux, peuplez toute la terre». Ceux qui sont contre la planification familiale brandissent ces mots pour s'opposer au planning. Cependant, notons qu'en disant à Adam et Eve de devenir nombreux et de peupler toute la terre, **Dieu vise l'espèce humaine dans son ensemble et non ce couple seul. Il voulait dire : Quand vous, vous ferez des enfants, vos enfants feront des enfants, vos petits-enfants feront des enfants, et ainsi de suite jusqu'à ce que toute la terre soit peuplée.**

Cette équivoque étant «levée», nous voulons maintenant aborder la question de l'espacement des naissances dans la perspective biblique

# L'espacement des naissances dans la perspective biblique (suite)

Dans Exode Chapitre 7 verset 7, nous lisons ceci : «Moïse avait quatre-vingts ans et Aaron quatre-vingt-trois lorsqu'ils allèrent parler au Pharaon.» Moïse était le frère aîné de Aaron (ce passage est à revoir), ils avaient pour père Amram et Yokébed pour mère. Ces deux hommes avaient pour sœur aînée Myriam qui, selon certains commentateurs bibliques était âgée de trois ans de plus par rapport à Aaron. D'autres disent même que Miriam était âgée de treize ans quand elle surveillait son petit frère Moïse au bord du Nil.

**Ces exemples montrent que dans la Bible, trois ans étaient généralement le temps minimal qui s'écoulait entre deux naissances. Cela permettait à la mère de se reposer et de récupérer ses forces avant de faire un autre accouchement.**

The background of the slide is a collage of warm-toned elements. The top and bottom sections feature overlapping circles in shades of orange, yellow, and red. A prominent, detailed illustration of a reddish-brown leaf with a complex vein structure is positioned on the right side, extending from the top section into the bottom section. The central white band contains the title text.

# Les droits de la femme dans le christianisme

# Déclaration de Dieu dans la création des êtres humains

Dieu dit: «Faisons les êtres humains; qu'ils soient comme une image de nous, une image vraiment ressemblante! Qu'ils soient les maîtres des poissons dans la mer, des oiseaux dans le ciel et sur la terre, des gros animaux et des petites bêtes qui se meuvent au ras du sol!» Dieu créa les êtres humains comme une image de lui-même; il les créa homme et femme. Puis il les bénit en leur disant: «Ayez des enfants, devenez nombreux, peuplez toute la terre et dominez-la; soyez les maîtres des poissons dans la mer, des oiseaux dans le ciel et de tous les animaux qui se meuvent sur la terre.»

# Déclaration de Dieu dans la création des êtres humains (suite)

Et il ajouta: «Sur toute la surface de la terre, je vous donne les plantes produisant des graines et les arbres qui portent des fruits avec pépins ou noyaux. Leurs graines ou leurs fruits vous serviront de nourriture. De même, je donne l'herbe verte comme nourriture à tous les animaux terrestres, à tous les oiseaux, à toutes les bêtes qui se meuvent au ras du sol, bref à tout ce qui vit.» Et cela se réalisa.

Genèse chapitre 1 du verset 26 au verset 30.

**Dans ces versets bibliques, nous voyons que Dieu n'a pas créé la femme inférieure à l'homme mais égale à celui-ci. Tous les deux sont créés à l'image de Dieu.**

# Le droit au mariage et l'égalité entre les conjoints

Le mariage est une institution divine. C'est Dieu lui-même qui a fait ce constat : «Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je vais lui faire une aide qui sera son vis-à-vis» (Genèse Chapitre 2 verset 18). Dans le plan de Dieu, la femme a été créée pour vivre en partenariat avec l'homme. Chaque femme a donc droit au mariage.

Dans le mariage, chaque conjoint à son rôle. Mais comme nous l'avons déjà indiqué, Dieu n'a pas fait de la femme l'inférieure de l'homme ou de l'homme le supérieur de la femme, **les deux sont égaux devant Dieu en toutes choses. La relation entre les deux est une relation de partenariat, parce qu'ils sont tous créés à l'image du Dieu-Créateur** : «Dieu créa les êtres humains comme une image de lui-même; il les créa homme et femme» (Genèse Chapitre 1 verset 27). Adam avait compris cela, c'est pourquoi il s'était écrié en ces termes en voyant Eve pour la première fois : «Cette fois c'est l'os de mes os, la chair de ma chair. Celle-ci, on l'appellera femme, car c'est de l'homme qu'elle a été prise» (Genèse Chapitre 2 versets 23).

# Le droit au mariage et l'égalité entre les conjoints (suite)

Puisque Eve est l'os des os d'Adam et chair de sa chair, elle est égale à lui devant Dieu.

Il est vrai que Dieu demande à la femme de se soumettre à son mari (Ephésiens Chapitre 5 versets 22-24), cependant cette soumission n'est pas synonyme d'esclavage, mais un acte de volonté et d'obéissance à Dieu. L'apôtre Paul dit : «Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous tous, vous êtes un en Christ-Jésus» (Galates Chapitre 3 verset 28). Ce verset dénote encore l'égalité entre l'homme et la femme, qu'elle soit mariée ou non.

**Dans la vision chrétienne, le mari et la femme doivent chercher à répondre chacun aux préférences, aux désirs et aux aspirations de l'autre. L'un des époux ne doit pas chercher à dominer l'autre, mais chacun doit se comporter comme l'égal de l'autre, et faire en sorte que l'autre s'épanouisse pleinement.**



# Le droit à la liberté

Contrairement à ce qui se faisait au sein de bien des nations de l'Antiquité, la femme israélite jouissait d'une grande liberté. Même si le rôle de chef de famille revenait à son mari, la femme pouvait aller voir un champ, l'acheter et y planter une vigne. Son mari lui faisait totalement confiance. Si elle savait filer et tisser, elle pouvait même avoir son propre commerce ([Proverbes Chapitre 31 verset 11, versets 16-19](#)). Sous la Loi de Moïse, les femmes étaient considérées comme des personnes à part entière dotées de leurs propres droits et non comme de simples subordonnées.



## Le droit à la liberté (suite)

En Israël dans les temps bibliques, les femmes s'adressaient librement à Dieu dans la prière. Il y en a eu plusieurs cas : Anne a prié pour avoir un enfant (1Samuel Chapitre 1 verset 11, versets 24-28). Dans 2 Rois Chapitre 4 versets 22-25, une femme de la ville de Chounem avait l'habitude d'aller voir le prophète Élisée le jour du sabbat. Dieu s'est servi de femmes comme Déborah et Houlda pour le représenter. Il est à noter que des hommes et des prêtres influents recherchaient leurs conseils (Juges Chapitre 4 versets 4-8 ; 2 Rois Chapitre 22 versets 14-16 et verset 20).

# Le droit à l'éducation

L'écoute de la loi de Dieu offre la possibilité aux femmes de s'instruire (Deutéronome Chapitre 31 verset 12 ; Néhémie Chapitre 8 versets 2 et 8). Elles peuvent aussi recevoir une formation pour participer à certains aspects du culte public. Par exemple, il y a des femmes qui accomplissaient un service au tabernacle et d'autres chantaient dans une chorale mixte (Cf. Exode Chapitre 38 verset 8 ; 1 Chroniques Chapitre 25 versets 5 et 6).

De nombreuses femmes avaient les compétences pour tenir un commerce (Cf. Proverbes Chapitre 31 verset 24). Dans la culture des autres nations de l'époque, seul le père enseignait ses fils alors que la mère israélite participait à leur éducation jusqu'à ce qu'ils soient adultes (Cf. Proverbes Chapitre 31 verset 1). À l'évidence, dans l'ancien Israël, les femmes étaient loin de manquer d'instruction.

# Le droit à l'éducation (suite)

Jésus a pris le temps d'enseigner les femmes. Les rabbins juifs préféraient maintenir les femmes dans l'ignorance à cause de leurs traditions dites «religieuses». Mais Jésus a enseigné les femmes et les a encouragées à s'exprimer. Sa réponse à plainte de Marthe contre sa sœur Marie a montré que la place d'une femme n'est pas seulement dans la cuisine (Cf. Luc Chapitre 10 versets 38-42). Il y a plusieurs autres femmes qui ont suivi Jésus comme disciples depuis la Galilée : «De nombreuses femmes étaient là et regardaient de loin: elles avaient suivi Jésus depuis la Galilée pour le servir. Parmi elles, il y avait Marie du village de Magdala, Marie la mère de Jacques et de Joseph, et la mère des fils de Zébédée» (Matthieu Chapitre 27 versets 55 et 56). Or, on ne pouvait pas suivre Jésus sans recevoir son enseignement. Ces femmes, à l'instar des hommes qui suivaient Jésus, ont droit à l'enseignement de Jésus, donc à l'éducation.

Jésus a révolutionné la vie en Israël et a invité le peuple à rejeter le comportement traditionnel qui reléguait la femme au rang inférieur, au rang de subalterne vis-à-vis de l'homme. Tout comme l'homme, elle a droit à l'éducation.

# Le droit à la dignité

Dans un des dix commandements de Dieu, il est dit aux enfants : «Honore ton père et ta mère» (Exode Chapitre 20 verset 12). Un des proverbes du roi Salomon dit : «Écoute, mon fils, la discipline de ton père, et n'abandonne pas la loi de ta mère» (Proverbes Chapitre 1 verset 8). Dans la Loi qu'il a donnée à son peuple, Dieu a prévu plusieurs règles pour que les gens respectent la dignité de la femme. D'abord sur le plan de la sexualité (Lévitique Chapitre 18 versets 6 et 9 ; Deutéronome Chapitre 22 versets 25 et 26). Un bon mari devait tenir compte des limites physiques et biologiques de sa femme (Cf. Lévitique Chapitre 18 verset 19).

# Droit à la protection

- Dans sa Parole, Le Seigneur se présente comme «père des orphelins de père et juge des veuves». Autrement dit, il était le protecteur de ceux qui n'avaient pas de père ou de mari pour défendre leurs droits (*Psaume numéro 68 verset 5 ; Deutéronome Chapitre 10 versets 17 et 18*). Un jour, la veuve d'un prophète a été traitée injustement par un créancier. Le Seigneur a alors fait un miracle pour lui permettre de survivre et de garder sa dignité (Cf. *2 Rois Chapitre 4 versets 1-7*).

# Le droit à l'héritage et à la propriété

Avant l'entrée des Israélites en Terre promise, Selofad est mort sans avoir eu de fils. Ses cinq filles ont donc demandé à Moïse de leur donner une propriété en Terre promise. La réponse du Seigneur à Moïse a dépassé largement leurs attentes : «Les filles de Selofad ont raison ! Donne-leur une part d'héritage en même temps qu'aux frères de leur père, que la part de leur père leur revienne...» (Cf. Nombres Chapitre 27 versets 1-8).

## Le droit à l'héritage et à la propriété (suite)

Nous voyons dans ce passage que la femme a droit à l'héritage et à la propriété. Mais ici il s'agit des biens de son père. Qu'en est-il des biens de son mari ? Dans la vision biblique du mariage, les biens de la famille appartiennent en même temps à l'époux et à l'épouse. Car la Bible dit qu'à partir du moment où l'homme et la femme se marient, «ils ne sont plus deux mais un seul être. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni» (Matthieu Chapitre 19 verset 6 ; Marc Chapitre 10.8). Ainsi, si l'un meurt l'autre continue de jouir de ces biens jusqu'à sa mort.

# Le droit au travail

Proverbes 31 décrit une « femme de valeur ». À partir du verset 11, l'auteur loue cette femme qui fait tout ce qu'elle peut pour s'occuper de sa famille. Elle travaille dur pour garder sa maison en ordre et pourvoir aux besoins de sa famille. Les versets 16, 18, 24 et 25 montrent qu'elle est si zélée et courageuse qu'elle possède aussi un commerce qui lui rapporte un revenu supplémentaire en vue de l'entretien de sa famille. Sa motivation a une importance en ce que ses activités commerciales sont un moyen et non une fin en soi, et lui permettent de pourvoir aux besoins de sa famille, pas de faire carrière ou de garder le même niveau de vie que ses voisins. Son activité professionnelle revêt une importance secondaire vis-à-vis de sa vocation première, qui est de s'occuper de son mari, de ses enfants et de son foyer.

Si une femme chrétienne peut travailler à l'extérieur tout en offrant un environnement aimant et chaleureux à son mari et à ses enfants, c'est tout à fait acceptable. Ces principes laissent aux femmes une grande marge de liberté en Christ. Les femmes qui travaillent au dehors ne doivent pas être condamnées, mais celles qui se concentrent sur la gestion de leur foyer ne doivent pas non plus être traitées avec mépris.

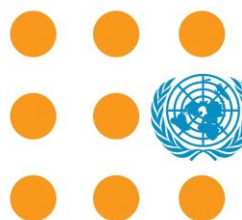


Quelle conclusion tirer ? L'Église de Jésus-Christ, bien que n'étant pas du monde, mais vivant encore dans le monde, doit contextualiser son message tout en restant fidèle à sa vocation : apporter le message du salut en Jésus. Ainsi, la santé de la reproduction, la planification familiale et les droits de la femme s'inscrivant dans le cadre de l'amélioration des conditions de santé et de vie des êtres humains, et permettant de sauver des vies, sont à prendre en considération.

Dans ce document, nous avons essayé d'aborder ces questions à la lumière de la Parole de Dieu, qui est la Bible. Certes, cette contribution est insignifiante, mais elle peut susciter des réactions incitant les uns et les autres à s'intéresser davantage à ce domaine et à améliorer la réflexion.

Notre prière :  
Seigneur Dieu,  
Toi qui as créé les cieux et la terre,  
Toi qui as créé les êtres humains à ta ressemblance,  
Toi qui aimes les hommes, les femmes et les enfants,  
Merci pour ce beau pays que tu nous as donné, la Guinée.  
Nous te prions de veiller sur la vie de chaque Guinéen.  
Permetts que chaque femme et chaque enfant vive pleinement  
Et jouisse du bien-être à tout point de vue.  
Fais en sorte que les hommes politiques s'entendent  
Et que le sang innocent ne coule plus sur notre terre.  
Sois le père des orphelins et le défenseur des veuves.  
Sois l'abri et la source nourricière des enfants de la rue.  
Sois l'avocat des femmes maltraitées et exploitées.  
Je te demande tout cela au NOM DE JÉSUS.

Amen !



**UNFPA** Guinée